

différent ici de ce qui se passe en Angleterre; chacun de ces modes a ses avantages et chacun présente peut-être quelques désavantages. Si j'ai fait allusion à ma propre expérience, c'est tout simplement pour y ajouter cette remarque; elle me donne l'extrême plaisir d'assurer que, pendant mes trente-quatre années de service sous huit présidents différents, j'ai pu constater que ceux-ci avaient tous dignement maintenu les traditions qui se sont formées autour de ce poste; que, sous leur conduite et sous leur direction, les plateaux de la balance ont été équitablement tenus entre les deux partis politiques et que justice égale leur a été rendue à tous les deux. S'il y a eu des désavantages et des difficultés à remplir cette charge de président, on peut dire à leur honneur que les titulaires ont su les surmonter et qu'ils en ont maintenu la dignité selon ses traditions.

Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous soumettre la nomination de M. Albert Sévigny, député de Dorchester, à la présidence de cette Chambre. M. Albert Sévigny qui, relativement parlant, est un des plus jeunes d'entre nous, a su, pendant le peu de temps qu'il a passé dans cette Chambre, gagner, par son aimable personnalité, par sa culture, par ses talents et par son affabilité, le respect et l'estime de ses collègues en général. J'ai tout espoir et toute confiance, sans le moindre doute, que celui qui bientôt, je l'espère, va prendre sa place au fauteuil présidentiel maintiendra intacts l'honneur, la dignité et les traditions de cette importante charge.

J'ai, en conséquence, l'honneur de proposer, avec l'appui de l'honorable Thomas Chase Casgrain,

Que M. Albert Sévigny, le représentant de la circonscription électorale de Dorchester, soit nommé Orateur de la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur le greffier, pour ceux qui ont suivi de près les travaux de cette assemblée à la dernière session, il était devenu évident que la santé de notre collègue qui alors occupait les fonctions d'orateur allait s'affaiblissant et qu'elle ne lui permettrait pas de vaquer plus longtemps aux devoirs ardu de sa charge. Nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre qu'il avait été appelé à faire partie de la Chambre haute.

Depuis que la Confédération existe, ç'a été un privilège du ministère aux affaires de désigner celui des membres de cette Chambre qui en deviendrait le président et de faire ce choix parmi les plus dis-

tingués et les plus dévoués de ses partisans.

L'honorable ministre qui dirige la Chambre en l'absence du premier ministre—qui, nous l'espérons, se remettra bientôt de son indisposition et reprendra sa place à la Chambre—a dit que notre mode de nomination d'un président diffère de ce qui se passe en Grande-Bretagne. Sous certains rapports, cela est vrai. Je ne suis pas sûr que ce mode ne soit pas inférieur au mode anglais, quoi qu'il en soit, je suis de même d'opinion que mon honorable ami dans tout ce qu'il a dit du caractère et des capacités de ceux de nos collègues qui jusqu'à présent ont eu l'honneur d'être les présidents de la Chambre des communes canadiennes.

Mon honorable ami a parlé de l'avantage qu'il avait eu de siéger dans cette Chambre sous huit orateurs différents. Je suis un peu plus ancien que lui—non seulement par l'âge, mais aussi par la durée des services—mais c'est un avantage dont je ne suis nullement orgueilleux; de fait, si la chose était possible, je le lui céderais bien volontiers. Quoi qu'il en soit, j'ai eu cette bonne fortune de servir sous huit ou neuf orateurs différents, et je peux appuyer tout ce que mon honorable ami a dit de la manière dont ils ont maintenu la dignité de cette charge. A quelque parti politique qu'ils appartenissent, ils ont rempli leurs devoirs à leur honneur, au grand avantage de la Chambre des communes, comme aussi à l'honneur du peuple Canadien.

Selon que l'a déclaré mon honorable ami, notre premier devoir aujourd'hui consiste à choisir un nouveau président. Mon honorable ami nous a annoncé que le choix du gouvernement est tombé sur l'honorable député de Dorchester (M. Sévigny). Si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles il est entré à la Chambre, il s'ensuit nécessairement, selon moi, qu'il doit être élu à la position élevée d'Orateur. Lorsque l'honorable docteur Sproule prit possession du siège d'Orateur, il était un ardent tory; à l'époque où il fut élu comme membre de cet assemblée, l'honorable député de Dorchester était un ardent nationaliste. Vu que les extrêmes se rencontrent toujours, il est dans l'ordre que M. Sévigny succède à M. Sproule en qualité de président de cette Chambre.

Et quelle évolution s'est produite, n'est-ce pas, depuis l'année 1911? Si, en 1911, on avait prêté au candidat nationaliste dans le comté de Dorchester, qui est devenu depuis le député conservateur du même comté, qu'il accepterait un emploi élevé ou

[Sir George Foster.]